**43ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**EPU de France**

1 Mai 2023

**Intervention de l’Autriche**

Merci, Monsieur le Président.

L’Autriche voudrait remercier la délégation de la République française pour la présentation et salue les progrès réalisés.

L’Autriche propose les recommandations suivantes :

* Assurer la mise en œuvre efficace de la Convention sur les droits des personnes handicapées et la conformité de l’ensemble du cadre juridique français avec cette convention, y compris la définition légale du handicap ;
* Evaluer l’impact des mesures issues des lois sur l’état d’urgence, qui ont été incorporées dans la législation de droit commun, sur la sécurité et sur les droits et libertés fondamentaux ;
* Mettre en place des conditions garantissant des enquêtes indépendantes et impartiales d’allégations d’usage excessif de la force par les forces de l’ordre ;
* Evaluer le champ d’application des procédures législatives accélérées afin de permettre une évaluation de projets de loi incluant une prise en compte des droits fondamentaux.

Je vous remercie.